

OVID / SILVERPLATTER LICENCE D'ESSAI.

IMPORTANT-En tant qu'utilisateur ou utilisatrice inscrit(e), vous pouvez demander un accès à l'essai à une ou plusieurs des Bases de données propriétaires de SilverPlatter. En cliquant sur le bouton " Je suis d'accord ", vous acceptez d'être lié(e) par la licence suivante pour cet essai et pour les essais suivants, ainsi que pour tous les abonnements de SilverPlatter que vous pourrez décider de souscrire, et vous déclarez que vous êtes autorisé(e) à engager le Client à cet égard. Si vous n'êtes pas d'accord avec les termes de cette licence, cliquez sur le bouton " Je ne suis pas d'accord ". Le cas échéant, un contrat de licence signé manuellement par le Client remplacera tous les termes litigieux de la licence ci-dessous.

1.0 LES PARTIES

- a) Les parties à cette licence sont SilverPlatter, le Client et l'Utilisateur autorisé. SilverPlatter est la filiale de SilverPlatter International N.V. qui facture le Client ou le fournisseur de Banques de données. Le Client est la personne ou l'organisme qui commande et paie les droits d'accès à une ou plusieurs Banques de données. "L'Utilisateur autorisé" est l'employé, l'étudiante, ou la personne enregistré du Client qui est éligible conformément aux termes de cette licence et qui (i) est couverte par le tarif d'utilisation correspondant payé par le Client, (ii) est autorisé par le Client à accéder les Banques de données; et, (iii) en cas général est éligible d'utiliser autres Banques de données appartenant au Client. Les paragraphes 1 à 6 s'appliquent au Client et n'importe quel utilisateur autorisé sauf quand un terme en particulier se rapporte à l'un ou l'autre. Les paragraphes 7 à 13 de cette licence se rapporte seulement au Client.
- b) Cette licence s'applique au Logiciel et aux Banques de données. Le Logiciel est un logiciel exclusif SilverPlatter de recherche et de collecte de données. Les Banques de données sont les banques de données électroniques recherchables publiées par SilverPlatter, pour laquelle le Client a payé des droits appropriés ou pendant une période d'essai autorisée.
- c) En accordant cette licence au Client, SilverPlatter agit également au nom de ses Fournisseurs d'information. Les "Fournisseurs d'information" sont des entités qui autorisent SilverPlatter à utiliser l'information contenue dans leur Banque de données. Chaque fournisseur d'information réserve le droit de mettre en vigueur directement contre le Client ou l'Utilisateur autorisé la propriété de ses marques de commerce, de ses droits d'auteur, de ses brevets, de ses secrets de commerce et de ses autres droits .

2.0 LICENCE D'UTILISATION

- a) SilverPlatter accorde au Client une licence non-exclusive, non-transférable d'accès aux Banques de données au moyen du Logiciel.
- b) Les Banques de données, le Logiciel et les matériaux associés (autres que les éléments qui se trouvent dans le domaine public) sont la propriété de SilverPlatter ou de ses fournisseurs d'information et sont protégés par les lois sur les droits d'auteur et par les traités internationaux.
- c) Aucun titre n'est transféré par cette licence ou par le paiement d'aucun droit.
- d) Le Client retient le droit de permettre uniquement aux utilisateurs autorisés d'avoir accès aux Banques de données. Cependant, il est impératif que l'identité de l'Utilisateur autorisé soit confirmée selon les méthodes de preuves d'authenticité courantes. d
- e) Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés par cette licence sont réservés à SilverPlatter et aux fournisseurs d'information.

2.1 CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Vous POUVEZ :

- a) faire des recherches dans les Banques de données.
- b) faire un nombre très limité de copies sur papier de chaque produit de recherche, qui ne contiennent pas un segment important de Banque de données, qui ne peuvent être utilisées qu'à l'intérieur de son entreprise et qui ne peuvent pas être vendues.
- c) faire une copie de chaque produit de recherche sous forme électronique, c.-à-d. disquette, disque dur, ou ruban magnétique à utiliser pour édition ou uniquement pour stockage temporaire.
- d) si vous êtes le Client, faire une copie du Logiciel, sauf uniquement à des fins de stockage.

2.2 CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE

Vous ne pouvez PAS :

- a) décompiler ou désosser le Logiciel.
- b) vendre, distribuer ou exploiter commercialement les Banques de données, le Logiciel ou des matériaux connexes.
- c) offrir les Banques de données ou le Logiciel sur un réseau ou aués simultané ou au moyen d'une technologie d'accès à distance, sauf conformément au Paragraphe 2.4.
- d) transférer, assigner ou sous-licencier cette licence.
- e) transférer les Banques de données ou le Logiciel dans un disque dur, sans autorisation de SilverPlatter.
- f) utiliser toutes Banques de données de quelque manière que ce soit, sauf si vous avez convenu d'être lié par la présente licence.

2.3 UTILISATION SUR MICRO-ORDINATEURS

Si le Client a payé les droits d'utilisation sur micro-ordinateur, les Banques de données et le Logiciel ne pourront être utilisés que par un seul utilisateur autorisé à la fois sur un simple micro-ordinateur non relié à un réseau; où la Banque de données ne sera pas disponible aux utilisateurs du réseau. Vous devez payer des droits additionnels de réseau pour les utiliser avec votre micro-ordinateur sur un réseau.

2.4 QUELLE UTILISATION SUR RÉSEAU EST PERMIS

- a) Le paiement de droits de réseau pour un nombre illimité d'utilisateurs simultanés donne au Client le droit d'offrir un accès aux Banques de données aux Utilisateurs autorisés, peu importe leurs situation/emplacement.
- b) Le paiement de droits de réseau pour un nombre précisé d'utilisateurs simultanés donne au Client le droit de fournir l'accès aux Banques de données aux nombre d'Utilisateurs autorisés simultanés seulement, peu importe l' emplacement.

En tout les cas, le Client retient le droit de fournir l'accès aux Utilisateurs autorisés situés à l'extérieur de l'emplacement du Client et si l'accès à distance à la Banque de données precise a été autorisé par le Partenaire de l'Information et le Client qui a payé les frais d'accès à la distance applicable(s).

3. LIMITES DE LA GARANTIE ET DES RESPONSABILITÉS

- a) SilverPlatter garantit au Client que tout disque qui contient une Banque de données ou un Logiciel fourni en vertu de ce contrat est dépourvu de tout vice de matériau et de main-d'oeuvre si on l'utilise normalement. SilverPlatter remplacera gratuitement tout disque défectueux qui lui aura été renvoyé.

b) Si le Client a payé pour accéder la Banque de données par Internet, SilverPlatter garantit au Client que le temps total que le logiciel SilverPlatter développé pour l'accès par Internet ne fonctionne pas à non-planifié cause d'une faute de logiciel ne sera plus que vingt-quatre heures par chaque mois calendrier. En cas où le temps non-planifié total de la période de souscription que le logiciel ne fonctionne pas à cause trois jours entiers du logiciel développé pour accès par Internet est au-dessus de vingt-quatre heures du mois calendrier, le Client peut annuler leur abonnement et recevoir un remboursement pro-rata. Cette garantie n'applique pas au temps perdu à cause de l'utilisation incorrecte ou inexperte du logiciel.

c) SilverPlatter et le Fournisseur d'information garantissent et représentent qu'ils ont le droit de conclure le présent contrat et de livrer les Banques de données et le Logiciel tels quels.

d) LES GARANTIES EXPRIMÉES DANS LES PARAGRAPHES 3 A), B), et C) MENTIONNÉ CI-DESSUS REPRÉSENTENT LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE SILVERPLATTER ET LE FOURNISSEUR D'INFORMATION PAR RAPPORT À CETTE LICENCE ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE ÉCRITE OU ORALE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES ILLIMITÉES DE COMMERCIALISATION OU LES GARANTIES S'APPLIQUANT À UN OBJET PARTICULIER, TOUTES GARANTIES QUE SILVERPLATTER ET LE FOURNISSEUR D'INFORMATION DÉCLINENT.

e) SI LA BANQUE DE DONNÉES COMPREND DES RÉSUMÉS, LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER LE TEXTE COMPLET AVANT DE TIRER OU DE SUGGÉRER DES CONCLUSIONS SUR LES TEXTES CONTENUS.

f) LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE DANS LA BANQUE DE DONNÉES DE TOUTE RÉFÉRENCE À DE L'INFORMATION, DES DONNÉES, DES ÉVÉNEMENTS, DE LA RECHERCHE OU DES DÉVELOPPEMENTS N'IMPLIQUE PAS L'EXISTENCE OU LA NON-EXISTENCE PARTICULIÈRE DE CELLE-CI, ET NI LE FOURNISSEUR D'INFORMATION NI SILVERPLATTER PRÉTENDENT QUE LA BANQUE DE DONNÉES EST COMPLÈTE OU LIBRE D'ERREURS.

g) COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE, SILVERPLATTER ET LE FOURNISSEUR D'INFORMATION DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE JUSTESSE, DE SUFFISANCE OU DE FONCTIONNEMENT DES BANQUES DE DONNÉES.

h) SILVERPLATTER ET LE FOURNISSEUR D'INFORMATION N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'UTILISATION DES BANQUES DE DONNÉES MENTIONNÉES CI-DESSUS PAR LE CLIENT OU AUCUN UTILISATEUR AUTORISÉ, ET NI SILVERPLATTER NI LE FOURNISSEUR D'INFORMATION SERONT RESPONSABLE D'UNE PERTE DE PROFIT, D'UNE PERTE D'UTILISATION, DE DOMMAGES INCIDENTS, CONSÉQUENTS OU EXEMPLAIRES OCCASIONNÉS PAR UNE TELLE UTILISATION, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ EXPRESSÉMENT AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE CEUX-CI.

i) EN AUCUN CAS UN CLIENT POURRA INTENTER UNE ACTION CONTRE SILVERPLATTER OU LE FOURNISSEUR D'INFORMATION EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, PLUS D'UN AN APRÈS QUE SE PRODUISE LA RÉCLAMATION OU LA CAUSE D'ACTION, QUELLE QUE SOIT L'ÉPOQUE OÙ LE CLIENT AURA APPRIS LE VICE, LE DOMMAGE OU LA PERTE ALLÉGUÉE.

j) NI LE FOURNISSEUR D'INFORMATION NI SILVERPLATTER NE POURRONT, EN AUCUN CAS, ÊTRE RESPONSABLES D'UN MONTANT SUPÉRIEUR AUX DROITS PAYÉS DE LICENCE ANNUEL (QUE CETTE RESPONSABILITÉ PROVIENNE D'UNE RUPTURE DE GARANTIE, D'UNE RUPTURE DE CONTRAT OU AUTREMENT, ET

QU'ELLE FIGURE DANS LE CONTRAT OU PAS, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, ET LA STRICTE RESPONSABILITÉ).

k) CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES OU LA RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES IMPLICITES OU EXPLICITES, SI BIEN QUE L'EXCLUSION OU LA LIMITATION PEUT NE PAS S'APPLIQUER À TOUS LES CLIENTS OU AUX UTILISATEURS AUTORISÉS.

4. DROIT APPLICABLE Le présent contrat sera régi par les lois du Massachusetts et s'y conforme. Sans donner effet aux principes de conflits de lois et dans la mesure permise par la loi applicable, tous les parties consentent à ce que les tribunaux du Massachusetts aient juridiction sur toute action intentée en vertu du présent contrat.

5. ENTENTE TOTALE Le présent contrat constitue la totalité de l'entente entre les parties en la matière. Sans limiter l'application générale de ce qui précède, les parties conviennent expressément que les modalités de toute commande antérieure du Client seront soumise aux modalités du présent contrat et que toute acceptation d'une commande liera SilverPlatter. Toute représentation, promesse, garantie, contrat ou accord non expressément énoncé dans la présente licence ne sera pas considéré comme faisant partie de l'Entente ou n'aura aucun effet juridique.

6. DIVISIBILITÉ Si une modalité ou une condition de la présente licence est invalide ou inapplicable, les autres modalités et conditions demeureront en pleine vigueur et force.

7. SÉCURITÉ; VÉRIFICATION Le Client prendra toutes les mesures raisonnables pour limiter et contrôler tout usage du Logiciel et des Banques de données, pour appliquer les restrictions contenues dans le Paragraphe 2 et pour permettre un accès uniquement aux Utilisateurs autorisés. Le Client est responsable pour, et fera des efforts raisonnables dans le but de garantir, la conformité des Utilisateurs autorisés avec cette licence. Le Client accorde à SilverPlatter le droit de vérifier, pendant les heures de travail régulières, l'utilisation du Logiciel et des Banques de données pour assurer le respect de ce contrat, y compris, sans limite, le nombre d'utilisateurs autorisés et qui retiennent l'accès aux Banques de données où l'accès est limité à un nombre d'utilisateurs simultanés précis.

8. DURÉE Cette licence s'applique à toute utilisation d'une Banque de données pendant les périodes d'essai autorisées, pendant la période pour laquelle des droits ont été payés, et chaque fois que des mises à jour et de nouvelles Banques de données sont reçues. Quand un Client accepte une nouvelle version de ce contrat, la nouvelle version remplace l'ancienne. SilverPlatter se réserve le droit de cesser d'offrir au Client la possibilité de renouveler son abonnement. Si SilverPlatter reçoit une demande écrite du Client d'annuler son abonnement dans les 30 jours de la date de début de l'abonnement, SilverPlatter accepte, sur renvoi rapide par le Client de tous les CD-ROM au bandes magnetiques qui contiennent les Banques de données, de rembourser tous les droits payés.

9. MISES À JOUR; CD-ROM MIS À JOUR OU EXPIRÉS Le Client recevra, ou sera donné accès aux mises à jour des Banques de données pour lesquels les droits ont été payé. En cas de livraison sur CD-Rom, à réception d'un nouveau CD-ROM ou à la fin de ce contrat, le Client est exigé de s'arrêter d'utiliser le vieux CD-ROM ou, dans le cas d'une fin de contrat, le dernier CD-ROM et le détruira rapidement. Il effacera également toutes données stockées électroniquement. En cas d'accès par Internet, à la fin du

contrat le Client doit effacer toutes données stockées électroniquement. Si le Client ne remplit pas toutes ses responsabilités en vertu de la présente licence, il perdra tout droit à des mises à jour futures, et SilverPlatter pourra entreprendre d'autres actions.

10. DÉDOMMAGEMENT À l'exclusion des plaintes dues ou relatives à la violation par SilverPlatter ou par le Fournisseur d'information de tout droit d'auteur, secret de commerce ou marque de commerce de tiers, le Client, jusqu'au point permis par les lois applicables, convient d'indemniser SilverPlatter et le Fournisseur d'information et de les exonérer de toute responsabilité en cas de plainte par Le Client, des Utilisateurs autorisés, occasionnée ou relative à l'utilisation des matériaux licenciés, même si de telles plaintes auraient pu être prévues par SilverPlatter ou le Fournisseur d'information. Les dispositions de cette paragraphe (10) survivra toute terminaison.

11. TERMINAISON Si le Client ou l'Utilisateur autorisé viole toute modalité de ce contrat, SilverPlatter peut, en plus de ses autres droits et actions juridiques, mettre fin à la licence accordée en vertu du présent contrat, 7 jours après en avoir avisé le Client, excepté si l'infraction est rectifiée endéans la période de préavis.. À la terminaison du contrat, le Client renverra, sauf autorisation par écrit de SilverPlatter, la Banque de données, le Logiciel et toute documentation relative à ceux-ci, et toute copie de ceux-ci, et effacera tout stockage électronique de copies du Logiciel et de produits de recherche ou tout autre stockage électronique. Aucune terminaison, qu'elle soit due à une rupture ou pas, n'aura une incidence sur les obligations ou les responsabilités d'une partie contractées avant cette terminaison.

12. FORCE MAJEURE Ni SilverPlatter ni les fournisseurs d'information ne seront responsables d'un délai ou de dommages occasionnés par une cause de force majeure.

13. DROITS RESTREINTS QUI S'APPLIQUENT UNIQUEMENT AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS L'utilisation, la copie ou la divulgation de la Banque de données, du Logiciel et des matériaux connexes par le Gouvernement des États-unis est soumise aux droits limités qui s'appliquent aux logiciels commerciaux (en vertu de FAR 52.227.19 et DFARS 252.227.7013 ou des règlements parallèles). Le fabricant à cette fin est SilverPlatter Information Inc., 100 River Ridge Drive, Norwood, MA 02062.

Les Filiales de SilverPlatter

SilverPlatter Information Limited
Merlin House
20 Belmont Terrace
Chiswick, London, W4 5UG
Royaume-Uni

SilverPlatter Information, Inc.
100 River Ridge Drive,
Norwood, MA 02062
États-Unis

SilverPlatter Information B.V.

Nieuwe Herengracht 49,
1011 RN,
Amsterdam, Pays-Bas

SilverPlatter Information (Hong Kong) Limited
2802-2804 Admiralty Centre, Tower 1,
18 Harcourt Road,
Hong Kong

SilverPlatter Information GmbH
Guentzelstr.63 , D-10717
Berlin,
Allemagne

SilverPlatter Information Pty Ltd.
Suite 9, Level 8, 377-383 Sussex Street,
Sydney NSW 2000
Australie

SilverPlatter Information Sarl
75 Avenue Parmentier, 75544
Paris Cedex 11,
France

SilverPlatter Information Srl
Via Setta 1/5, 40037
Sasso Marconi - Bologna
Italie

Distributeur Officiel:

IScientia
IVS nv/sa
Research Park
Kranenberg 6
B 1731 Zellik
Belgique
Tel. : +32 (2) 481 6040
Email. : info@iscientia.com